

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite (lv.pa. 17.410)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite (lv.pa. 17.410), 2018 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
DLT	Distributed Ledger Technology

CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
DLT	Distributed Ledger Technology

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 03.05.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de maintenir la compétitivité de la place économique helvétique, Marcel Dobler (plr, SG) soumet une **adaptation du droit des faillites en adéquation avec la numérisation**. Il estime que la restitution des données informatiques en cas de faillite doit être réglée à l'article 242 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). En effet, aucune base légale ne règle la restitution des données alors que les technologies de l'information envahissent notre économie. A l'unanimité, la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a proposé de donner suite à l'initiative parlementaire.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 15.04.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a adopté l'initiative parlementaire Dobler (plr, SG). L'initiative vise une **adaptation du droit des faillites en adéquation avec la numérisation**. La CAJ-CN a désormais la charge de de la mise en application.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.04.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) recommande de **classer l'initiative parlementaire** Dobler (plr, SG). En effet, la législation sur la technologie des registres électroniques distribués (TRD) (Ob. 19.074) répond à la volonté de l'initiative parlementaire de permettre la **restitution des données en cas de faillite**.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil national** a suivi l'avis de sa commission de l'économie et des redevances (CER-CN) et **classé l'initiative parlementaire sans discussion**.²

1) Communiqué de presse CAJ-CN
2) BO CN, 2021, p.1472